

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/014 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2016/008</i>	

Nombres de membres : Le dix février deux mille seize, à 19h30, le Conseil
 En exercice : 125 Communautaire, dûment convoqué, se réunit à
 Présents : 87 Vouziers, sous la présidence de M. Francis
 Votants : 94 (dont 7 pouvoirs) SIGNORET
 POUR : 94 (100 %) Date de la convocation : 25/01/2016
 CONTRE : 00 M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.
 ABSTENTION : 00

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, COSSON Pauline, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LEFORT Sylvie, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, NOIRANT Louise, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, CANIVENQ Roland, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, COLSON Gilles, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER CLEMENT Frédéric, DARCO Philippe, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GAVART Vincent, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, GROSSELIN Jean-Marc, HAULIN Bernard, HUREAU Benoît, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LEJEUNE Gilles, LORIN Dominique, LOUIS Jean-Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MULLER Jean-Claude, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POUCKET Eric, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENARD Damien, SCHWEMMER Mickaël, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VIEILLARD Jean-Claude.

Représentés : Mesdames BEGNY Agnès donne pouvoir à Monsieur SINGLIT Benoit, PASSERA Karine donne pouvoir à Madame LESUEUR Patricia, THOMAS Andrée donne pouvoir à Madame ROGER Magali et Messieurs BOUILLON Jacques donne pouvoir à Monsieur GODART Olivier, BROYER Jean donne pouvoir à Madame BAUDART Martine, CANNAUX Francis donne pouvoir à Monsieur PIERSON Florent, LESOILLE Patrick donne pouvoir à Monsieur BOUILLON Daniel.

OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE BUZANCY POUR 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
 Vu l'arrêté préfectoral n°2008/526 en date du 19 décembre 2008 portant modification statutaire et prise de compétence Tourisme, plus précisément « Création et gestion d'un office de tourisme communautaire » ;
 Vu la délibération n°09/071 du Conseil Communautaire du 08/10/09 instituant la taxe de séjour au réel,
 Vu la délibération n°09/077 du Conseil Communautaire en date du 8 octobre 2009 acceptant le principe d'attribuer un fonds de concours à la Commune de BUZANCY, à compter du 1^{er} janvier 2010, en vue de participer aux charges de fonctionnement liées à l'exploitation du plan d'eau « La Samaritaine » durant 10 ans, de manière dégressive ;
 Considérant que le périmètre de la 2C2A intègre la commune de BUZANCY comme l'une de ses communes-membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE le versement, au titre de 2016, d'un fonds de concours à la commune de Buzancy d'un montant de 2 652.28 €.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET